



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL32-DE



Date de la convocation : 12 mai 2026
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

32. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » - Rapporteur : Stéphane RAYNAUD

Municipalisée en 2007, l'Ecole de Musique est un service public de la Ville des Herbiers, assurant l'enseignement de la musique. Les vocations de l'Ecole de Musique sont multiples : donner accès au plus grand nombre à un enseignement musical de qualité, favoriser par l'enseignement d'une pratique musicale vivante, la formation de futurs amateurs éclairés et l'éclosion de vocations de musiciens, constituer un noyau dynamique de la vie artistique de la cité et, enfin, être un lieu ressources pour les actions musicales à caractère pédagogique sur la commune.

La Ville a doté son Ecole de musique en 2010 d'un équipement spécifiquement dédié : la Tour des arts. La Ville a adopté le 7 juillet 2025 le Projet d'établissement de l'école de musique pour la période 2025-2029.

Afin de poursuivre ce développement, il est proposé de mettre en place ce nouveau dispositif pédagogique en lien avec l'Association Orchestre à l'École, à l'école primaire La Métairie, pour une durée de deux années renouvelables.

À cet effet, il convient d'adhérer à l'association Orchestre à l'École, et d'établir une convention d'objectifs qui va fixer les engagements de chacun.

Ce dispositif s'adressera aux élèves des classes de CM1 (30 élèves attendus à la rentrée 2026). Il sera encadré par 6 professeurs de l'école de musique et du professeur référent de l'école de la Métairie.

Ce dispositif pédagogique participe à l'engagement de classement vers un Conservatoire à rayonnement communal CRC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre (BO hors-série n°5 / 2023)

Vu le Schéma Départemental de développement des Enseignements Artistiques de la Vendée,

Vu le projet de convention d'objectifs ci-annexée,

Vu l'avis de la commission attractivité et rayonnement du 07/05/2026,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- autorise l'adhésion à l'association Orchestre à l'École (ligne budgétaire : EMUS 6065)
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Pierrick THOMAS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026
Publié électroniquement le : 22 MAI 2026